



1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Doses	Stades d'application	Nombre max d'application / an	DAR
Blé (tendre d'hiver et de printemps, dur d'hiver et de printemps, épeautre, triticale)	50 g/ha	BBCH 13 – 39	1	F (BBCH 39 max)
Orge (d'hiver et de printemps)				
Avoine (d'hiver et de printemps)				

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS préconise l'utilisation de **NIMBLE®** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

2 MODE D'ACTION

NIMBLE® est un herbicide de post-levée destiné au désherbage anti-dicotylédones des céréales. Il agit en inhibant la synthèse de l'acétolactate synthétase (ALS) (Groupe HRAC B), ce qui stoppe immédiatement la croissance des plantes sensibles et supprime ainsi toute compétition avec la culture en place. Les adventices traitées disparaissent ensuite progressivement.

3 EFFICACITE

NIMBLE® est efficace sur un grand nombre d'adventices dicotylédones annuelles et vivaces. La dose peut être réduite sur les jeunes adventices sensibles (moins de 4 feuilles).
Dicotylédones annuelles jeunes, à 50 g/ha:
Très sensible (>95%): anthriscue (faux persil, alchémille, arabette, capselle, cardamine, céraiste, coquelicots, géraniums, lamiers, lampsrane, matricaire, miroir de Vénus, mouron (stellaire), moutarde (sanve), myosotis, ravenelle, renouée liseron, repousses de colza, scandix peigne de Vénus, séneçon, valérianelle.
Sensible (85-95%): fumeterre, grémil, renouée des oiseaux, véroniques (feuilles de lierre, des champs, de Perse).
Assez sensible (70-85%): bleuet, gaillet, pensée.
Dicotylédones vivaces (levées au moment des l'application), à 50 g/ha:
Très sensible (>95%): chardon rumex.

4 PRECAUTIONS D'EMPLOI

NIMBLE® est sélectif de toutes les variétés actuelles de blé tendre et dur d'hiver et de printemps, d'orge d'hiver et de printemps, d'avoine d'hiver et de printemps, d'épeautre et de triticale. Pour toute variété nouvellement inscrite au catalogue, consulter votre technicien habituel.
NIMBLE® s'utilise sur des céréales en bon état végétatif. Ne pas appliquer sur une culture souffrant d'un stress dû à la sécheresse, l'excès d'eau, des températures basses, une attaque parasitaire, une carence minérale, une compaction du sol ou tout autre facteur réduisant la croissance de la culture.
Ne pas utiliser **NIMBLE®** sur une céréale sous-ensemencée avec des graminées, du trèfle ou d'autres légumineuses, ou avec toute autre culture d'espèces dicotylédones.
Eviter tout recroisement de traitements. Eviter l'inhalation des gouttelettes de bouillie.
Utiliser des buses adaptées et veiller à la qualité de la pulvérisation. Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).
Appliquer **NIMBLE®** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort). Eviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).
Eviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières, fossés et zones adjacentes. Ne pas traiter à proximité des points d'eau. Mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles visant à limiter les risques de dérive.
En cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en œuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

5 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

6 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 200 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **NIMBLE®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **NIMBLE®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **NIMBLE®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

AMM : 2110072

Composition : 500 g/kg thifensulfuron-méthyl + 250 g/kg de tribénuron-méthyl

Formulation : Granulés dispersibles dans l'eau (WG)



7 CULTURES SUIVANTES ET DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes:

Sont possibles dans le cadre normal de la rotation:

A l'automne	Au printemps
Céréales, colza, graminées fourragères, féveroles ou pois d'hiver.	Betterave, endive, lin, maïs, haricot, pois de conserve, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho
Principaux engrais verts (moutarde, radis)*	
Couverts de jachères à base de graminées, moutarde blanche ou trèfles (blanc, incarnat, violet, souterrain)	

*Un effet dépressif peut occasionnellement se manifester si les conditions d'implantation sont défavorables.

En l'absence d'informations suffisantes, l'implantation de toute autre culture est déconseillée dans les seize mois qui suivent le traitement avec NIMBLE®.

Après NIMBLE® en programme avec une spécialité contenant d'autres sulfonylurées, nous consulter.

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la céréale, il est possible de semer du blé tendre, du blé dur, de l'orge de printemps 3 semaines après l'application de NIMBLE®.

En cas de destruction accidentelle d'une céréale traitée à l'automne, il est également possible de semer du maïs. Pour l'implantation de toute autre culture, nous consulter.

8 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température comprise entre 0°C et 40°C.

10 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE TRACTEUR SANS CABINE		Réutilisables
		À usage unique*		
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m² + traitement déperlant**	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel

* Dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation. Dans ce cas, les gants doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

** Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

11 NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

16 CLASSEMENT



ATTENTION

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208: Contient du tribénuron-méthyle. Peut produire une réaction allergique.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Eliminer le contenu / récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément aux réglementations locales.

Délai de réentrée: 6 heures

SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du tribénuron-méthyle sur sols alcalins (pH supérieur à 7) en automne à une dose supérieure ou égale à 12,5 g/ha de tribénuron-méthyle.

SPe2: Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol drainé en période de drainage avant le stade BBCH 20.

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Mars 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.